

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5052 - Vendredi 30 Janvier 2026 - Prix : 200 Fc

PNUD-COMORES :

Une réflexion stratégique pour les 5 prochaines années



MPOX :

Une dizaine de journalistes formés

LIRE PAGE 4

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

10 Chaanban 1447

Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Janvier 2026

Lever du soleil:

05h 59mn

Coucher du soleil:

18h 40mn

Fadjr : 04h 48mn

Dhouhr : 12h 23mn

Ansr : 15h 55mn

Maghrib: 18h 43mn

Incha: 19h 57mn



11^E COMITÉ DU PRPKR :

Quand la reconstruction devient un levier de gouvernance durable

Le 11^e comité de pilotage du projet de relèvement post-Kenneth et de résilience (PRPKR) s'est tenu le 28 janvier dernier à Moroni, dans un contexte marqué par des avancées notables mais aussi des défis structurels persistants. Cette rencontre stratégique a réuni les membres du ministère de l'aménagement et du territoire, de la banque mondiale, les membres du comité de pilotage, la coordonnatrice du projet et l'Unité de gestion du projet (UGP).

Plusieurs points ont été abordés à l'instar du bilan du second semestre 2025, la programmation du premier semestre 2026 et la validation du plan de travail budgétaire annuel (PTBA) 2026. S'exprimant sur les résultats concrets du projet, le chef de pôle de l'aménagement du territoire, Hachim Ramiaira, a mis en avant les efforts déployés dans les zones les plus durement touchées par le cyclone Kenneth, notamment le nord de Ngazidja. « Le cyclone a

affecté près de 200 kilomètres dans le nord de Ngazidja, ce qui explique que cette zone ait concentré le plus grand nombre de sinistrés et de bénéficiaires. C'est donc naturellement qu'elle a été priorisée », a-t-il expliqué. Sur le volet des infrastructures routières, des progrès significatifs sont enregistrés. « Nous avons achevé un premier tronçon de 7 km entre Mtsangadjou et Bandamadji, et un second tronçon de 12 km entre Bandamadji et Foubouni est actuellement en chantier. L'objectif est de finaliser l'ensemble dans les prochains mois », a précisé Hachim Ramiaira.

Le chef de pôle a également évoqué les projets de protection des zones côtières, notamment à Foubouni, Djoiezi, Wani etc. « À Wani, les travaux ont été temporairement suspendus en raison d'études qui ne correspondaient plus aux réalités actuelles. Cela ne signifie pas un abandon, mais un réajustement. Les études sont faites, les entreprises retenues, et nous attendons la mobilisation de financements plus consé-



quents », a-t-il assuré. Au-delà de la reconstruction, le PRPKR revendique un changement de paradigme : intégrer la prévention et l'adaptation climatique au cœur de l'aménagement du territoire. « Nous ne pouvons plus seulement réagir après les cyclones. Nous sommes un pays exposé aux aléas climatiques, et aujourd'hui nous sommes mieux préparés », a souligné Hachim Ramiaira.

Cette logique de prévention s'est traduite par le renforcement des capacités de la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC) et de

l'Observatoire du Volcan Karthala (OVK). « Le projet a appuyé la DGSC avec des citernes, des hangars et des équipements adaptés, et l'OVK avec du matériel sophistiqué. C'est une avancée majeure pour la gestion des risques et la protection des populations », a-t-il ajouté. Selon le communiqué final, le second semestre 2025 a été marqué par plusieurs réalisations structurantes : la finalisation des infrastructures de la DGSC, l'élaboration du Plan de Développement Urbain (PDU) de Moroni, la réception provisoire de 184 logements dans

les trois îles, ainsi que la réalisation d'études de cartographie multi-aléas.

Le projet a également permis l'achèvement de la route RN2-RN3 (Mtsangadjou-Bandamadji, 7 km), le lancement des études d'ingénierie côtière à Mitsamiouli, Ntsaoueni et Mirontsi, et la construction ou la réhabilitation d'infrastructures communautaires, notamment des écoles et des réservoirs d'eau à Ngazidja, Ndzuanu et Mwali. Pour 2026, le comité a validé une programmation jugée ambitieuse, intégrée au PTBA 2026, visant à consolider les acquis, étendre les interventions prioritaires et renforcer durablement la résilience des territoires comoriens face aux risques naturels. Il a réitéré son appel à la mobilisation collective des partenaires et des institutions, rappelant que le relèvement post-Kenneth ne constitue pas seulement une réponse à une catastrophe passée, mais un investissement stratégique pour l'avenir du pays.

Mohamed Ali Nasra

COPIL-PROJET FILETS SOCIAUX :

Des bénéficiaires fragilisés par les aléas et l'isolement

Réunis en comité de pilotage à l'hôtel Faradel, les membres du comité de pilotage du projet « filets sociaux de sécurité » ont dressé un état des lieux contrasté. Si les actions engagées améliorent le quotidien des communautés bénéficiaires, les visites de terrain ont surtout mis en lumière de nombreuses difficultés : pertes de bétail, cultures ravagées, maladies et enclavement persistant. Autant de défis qui menacent la durabilité des acquis.

Comme annoncé, la réunion du comité de pilotage du projet des filets sociaux de sécurité s'est déroulée le 27 janvier à l'hôtel Faradel, en présence des représentants des ministères concernés ainsi que des partenaires techniques. Avant ces travaux, une mission de terrain a été menée par deux équipes distinctes sur différents sites,



Des bénéficiaires fragilisés par les aléas et l'isolement.

afin d'apprécier concrètement les activités réalisées par les bénéficiaires dans plusieurs localités. Représentant le secrétaire général du ministère de la Santé, empêché, le directeur administratif et financier (DAF) Hachim Hamadi, a rappelé la vocation première du projet : «

L'objectif est de renforcer les capacités des communautés afin qu'elles puissent mieux faire face à leur vie quotidienne ». La deuxième équipe de la délégation s'est ainsi rendue à Domoni puis à Miremani, dans la région de Mlédjélé, pour apprécier les réalisations sur le terrain.

Dans ces villages, des femmes bénéficiaires se sont lancées dans des activités génératrices de revenus, notamment l'agriculture, l'élevage caprin et l'aviculture. Si l'engagement des communautés et leur satisfaction vis-à-vis du soutien du projet ont été salués, la mission a également constaté des obstacles majeurs freinant leur progression. Les bénéficiaires, tout en exprimant leur reconnaissance, ont unanimement sollicité un appui renforcé pour pérenniser leurs efforts. Le coordinateur national du projet, Ibrahim Ahamada, a été plus explicite sur les difficultés observées. « Nous avons constaté des pertes importantes, notamment des animaux qui n'ont pas résisté aux fortes pluies faute d'enclos adaptés, ou qui ont succombé à des maladies », a-t-il expliqué. Du côté agricole, plusieurs cultures, en particulier le maïs, ont subi de graves avaries causées par les insectes et les

maladies des plantes.

À ces problèmes s'ajoute l'enclavement de certaines zones bénéficiaires. L'absence de routes et de moyens de transport complique l'accès aux appuis techniques et entraîne parfois des situations paradoxales de surproduction, comme des bananes laissées à pourrir faute de débouchés ou d'acheminement. Face à ce constat, le comité de pilotage a formulé plusieurs recommandations, répondant directement aux doléances des bénéficiaires : la mise à disposition de vétérinaires, de spécialistes des maladies des cultures et une meilleure coordination avec d'autres programmes pour améliorer l'accessibilité des zones concernées. Autant de mesures jugées indispensables pour corriger rapidement les anomalies observées et éviter que les efforts consentis ne soient réduits à néant.

Riwad

2026 EN LIGNE DE MIRE :

Les jeunes de Swauti ya Mwali interpellent le pouvoir

Réunis à Fomboni, de jeunes militants du mouvement Swauti ya Mwali ont exprimé leur ras-le-bol face à la gouvernance actuelle de l'Union des Comores. Entre dénonciation du chômage, rejet de la centralisation du pouvoir et revendication de la présidence tournante pour Mohéli en 2026, la jeunesse de cette formation politique appelle à un sursaut politique et institutionnel.

Des jeunes hommes et femmes membres du mouvement Swauti ya Mwali (la Voix de Mohéli) se sont réunis le dimanche 25 janvier au domicile du

Dr Abdou Djabir, à Fomboni, pour débattre et s'exprimer sur la situation politique nationale. Une rencontre marquée par des prises de parole critiques à l'égard du pouvoir en place et par une revendication centrale : le respect de la présidence tournante en faveur de Mohéli en 2026. Chargé de restituer les échanges, Dr Abdou Djabir a résumé les interventions au nom des participants. Selon lui, tous les intervenants ont unanimement dénoncé ce qu'ils qualifient de mauvaise gouvernance et de gestion chaotique du pays par les dirigeants actuels. « Les Comores sont mal gouvernées », ont martelé plusieurs

jeunes, estimant que les institutions se sont éloignées des principes constitutionnels issus de la réconciliation nationale.

Les jeunes du mouvement rappellent que la Constitution prévoit une présidence tournante entre les îles, et exigent que ce mécanisme soit appliqué sans ambiguïté au profit de Mohéli en 2026. À ce sujet, l'un des intervenants s'est référé à la déclaration historique du feu Mohamed Hassanaly, leader emblématique de Mohéli, prononcée le 17 février 2001, jour de la signature de l'Accord-cadre de Fomboni. Celui-ci dénonçait déjà une gestion inéquitable de l'Union, comparée à

un terrain coutumier où certains profitent de leur part et de celle des autres, au détriment de l'équité entre les îles. Au-delà des revendications institutionnelles, la situation de la jeunesse a occupé une place centrale dans les débats. Chômage massif, absence de perspectives et indifférence des gouvernants : les jeunes estiment être « sacrifiés » par les politiques publiques actuelles. La politique menée par le président Azali Assoumani et les autorités locales est jugée « non acceptée par Mohéli ».

Les intervenants ont également plaidé pour une autonomie élargie de Mohéli, afin de permettre à l'île

de développer pleinement ses potentialités, notamment dans l'agriculture, la pêche et le tourisme. « Mohéli est le grenier de l'archipel », ont-ils rappelé, appelant à une mise au travail collective pour créer de la richesse, générer des emplois et lutter durablement contre le chômage. Pour les jeunes de Swauti ya Mwali, la place de Mohéli dans l'Union doit être clairement affirmée en 2026. Un message ferme, adressé aux autorités nationales, au nom de l'équité, de la réconciliation et de l'avenir de la jeunesse comorienne.

Riwad

PNUD-COMORES :

Le PNUD engage une réflexion stratégique pour les 5 prochaines années

Un atelier de réflexion stratégique s'est tenu hier à Moroni, dans un hôtel de la capitale, en vue d'élaborer la vision du PNUD Comores pour la période 2027-2031. Placée sous la direction du Représentant Résident du PNUD, Luca Monge Raffarello, cette rencontre a réuni plusieurs acteurs clés autour d'échanges constructifs, dans une atmosphère à la fois professionnelle et participative.

Étaient présents notamment le ministre de l'environnement, plusieurs membres du gouvernement, le représentant de l'UNICEF, la commissaire générale

au Plan, ainsi que plusieurs directeurs et directrices d'institutions nationales et de partenaires. À cette occasion, le représentant résident du PNUD à Moroni a présenté les grandes lignes de la vision stratégique de l'organisation pour les cinq prochaines années. Cette démarche s'inscrit dans un contexte symbolique, marqué par le cinquantième anniversaire du partenariat entre le PNUD et l'Union des Comores. Dans son intervention, Luca Monge Raffarello a souligné que le PNUD souhaite concentrer ses efforts sur les domaines où il dispose d'un avantage comparatif avéré, tout en restant aligné sur les priorités nationales et les capacités réelles de mise en œuvre

du pays. Les valeurs fondamentales de l'organisation, droits humains, égalité de genre, inclusion, redevabilité et durabilité constitueront les piliers de cette vision.

Les principales orientations stratégiques portent notamment sur le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles, la résilience climatique et communautaire, la souveraineté économique et énergétique, ainsi que le financement du développement. La digitalisation et l'intelligence artificielle seront également intégrées comme des outils au service de politiques publiques plus performantes et inclusives. Le Représentant Résident a par ailleurs rappelé l'importance

du partenariat avec les autorités nationales : « Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement comorien pour élaborer un Programme de coopération répondant aux priorités nationales et contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable pour la période 2027-2031. Cette vision vise à produire un impact réel et durable au bénéfice du pays », a-t-il déclaré.

En clôture des échanges, Daouda Coulibaly, représentant du bureau régional du PNUD à Addis-Abeba, a insisté sur le rôle central des ODD, qu'il a qualifiés d'appel universel à l'action pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la paix

et la prospérité pour tous. « Ce sont aussi les priorités du PNUD aux Comores : éliminer la pauvreté, lutter contre la faim, promouvoir la santé et le bien-être, garantir une éducation de qualité, renforcer l'égalité entre les sexes, assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement. Sans oublier le travail décent, la croissance économique, l'innovation, la réduction des inégalités, la durabilité des villes, la lutte contre le changement climatique, ainsi que la paix, la justice et des institutions efficaces », a-t-il conclu.

El-Aniou Fatima (stagiaire)

MPOX :

Appel au respect strict des mesures préventives à Mohéli

Le virus Mpox est désormais officiellement présent aux Comores. L'annonce a été faite en amont à Moroni par le ministre de la Santé, avant d'être relayée et détaillée mercredi 28 janvier dernier lors d'un point de presse tenu au Centre hospitalier régional insulaire (CHRI) de Fomboni, à Mohéli. Les autorités sanitaires appellent à une vigilance accrue et au strict respect des mesures barrières.

Le ministère de la santé a confirmé l'entrée officielle du virus Mpox sur le territoire comorien. L'annonce a été faite à Moroni par le ministre de la santé, qui a alerté la population sur la présence de cette maladie virale hautement contagieuse et sur la nécessité de renforcer la prévention à l'échelle

le nationale. Dans la continuité de cette annonce, un point de presse s'est tenu le 28 janvier 2026 au CHRI de Fomboni, à Mohéli. Animée par le docteur Hassanaly Abdoulanziz, cette rencontre avec les médias avait pour objectif de sensibiliser les communautés locales et d'expliquer les mesures de contrôle mises en place pour freiner la propagation du virus.

Selon le médecin, le Mpox serait entré aux Comores par voie maritime, à travers deux bateaux en provenance de Madagascar. À ce stade, quatre cas ont été confirmés à Ngazidja, tandis que deux autres cas sont suspectés à Anjouan, portant à six le nombre total de cas enregistrés ou en cours de vérification sur l'ensemble du territoire. Face à cette situation jugée préoccupante, les autorités sanitaires à Mohéli ont ren-

forcé le dispositif de surveillance sanitaire. Des équipes spécialisées ont été déployées dans les ports et à l'aéroport afin de contrôler les entrées maritimes et aériennes et de limiter les risques de propagation du virus.

Le docteur Hassanaly Abdoulanziz a insisté sur l'importance du respect strict des mesures barrières. Il a appelé la population à éviter tout contact physique, en particulier les contacts peau à peau, à se laver fréquemment les mains avec de l'eau propre et du savon, à utiliser des solutions désinfectantes et à limiter la fréquentation des lieux publics. Les contacts avec des objets potentiellement contaminés, tels que les vêtements, draps ou serviettes, doivent également être évités. Enfin, les autorités sanitaires exhortent toute personne présentant des symp-



tômes évocateurs fièvre, éruptions cutanées, maux de tête, douleurs musculaires ou dorsales, fatigue intense ou ganglions lymphatiques à se rendre sans délai dans une structure de santé. Une prise en charge précoce reste essentielle pour éviter

les complications et protéger l'entourage. Le ministère de la santé appelle ainsi à une mobilisation collective pour contenir la propagation du Mpox et préserver la santé publique aux Comores.

Riwad

POLICE MUNICIPALE :

L'État et les communes consolident la sécurité de proximité

La montée en puissance de la police municipale s'impose comme l'un des leviers majeurs de la politique nationale de sécurité de proximité. Placée sous l'autorité des maires et encadrée par l'État, elle s'inscrit dans une vision fondée sur la prévention, la gouvernance locale et le renforcement du lien entre les institutions et les citoyens.

La police municipale s'affirme progressivement comme un pilier de la sécurité de proximité dans le pays. Cette orientation, portée par l'État et mise en œuvre par les communes, traduit une volonté claire de rapprocher l'action sécuritaire des citoyens, tout en renforçant le rôle des collectivités locales dans la gestion de l'ordre public. À travers le message du ministère de l'intérieur, lors de la mise en place officielle de sa Police municipale, l'État rappelle que « la police municipale constitue un outil

de prévention et de régulation sociale », affirme Abderemane alias Mab Elhad, représentant du ministère de l'intérieur, qui précise que cette approche s'inscrit dans la vision des autorités nationales, selon laquelle la sécurité locale doit être pensée au plus près des réalités communales, sans se substituer aux forces de sécurité nationales.

Le ministre de l'intérieur souli-

gne que « la police municipale n'est ni concurrente ni parallèle à la police nationale et à la gendarmerie », précise-t-il. Elle intervient en complémentarité, dans une logique de dialogue, de médiation et d'anticipation des tensions, avec pour objectif principal la préservation de la tranquillité publique. D'après lui, le maire occupe une place centrale. « Le maire est l'autorité de proximi-

té par excellence en matière d'ordre public », rappelle-t-il. En confiant la police municipale à l'autorité communale, l'État renforce la responsabilité des élus locaux et leur capacité à répondre de manière rapide, humaine et adaptée aux attentes des populations. Cette responsabilité s'exerce dans un cadre légal précis. « L'action de la police municipale s'inscrit dans le strict respect des lois de la République », indique-t-il. Les missions confiées aux agents portent notamment sur la sûreté, la salubrité, la tranquillité publique et le respect des règles de vie collective, avec une priorité donnée à la prévention plutôt qu'à la répression.

Consciente des enjeux liés à la multiplication des polices municipales, l'autorité centrale a engagé un processus de structuration à l'échelle nationale. « L'harmonisation des pratiques et la professionnalisation des agents constituent une priorité », affirme-t-il. La mise en place

d'un cadre permanent de concertation vise à prévenir les abus, à clarifier les compétences et à renforcer la coordination entre l'État, les gouvernorats et les mairies. Cette dynamique s'étend progressivement à plusieurs communes du pays, traduisant une volonté politique d'ancrer durablement la sécurité de proximité dans l'architecture institutionnelle nationale. « La police municipale est appelée à devenir un acteur du vivre-ensemble et du développement local », souligne le message officiel. Au-delà du maintien de l'ordre, la police municipale se positionne comme un repère pour les citoyens et un partenaire des collectivités. En favorisant la prévention, en apaisant les tensions et en sécurisant les espaces publics, elle contribue directement à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement de la confiance entre les populations et les institutions.

Ibnou M. Abdou



ATELIER STRATÉGIQUE ORTC :

Vers des nouveaux défis sur la diffusion de l'information

Afin de moderniser la diffusion de l'information et de professionnaliser son personnel technique, l'Office de la radio et télévision des Comores (Ortc) a organisé un atelier de 48 heures à Moroni. Pendant ces deux jours d'échanges, les participants ont réussi à dégager des perspectives permettant à l'organe national d'informations de prospérer et de satisfaire les besoins de toute la population.



Pendant deux jours consécutifs, le personnel de la radio et la télévision nationale a procédé à une série d'échanges pour améliorer sa performance et la qualité de la diffusion de l'information au niveau national et international. Lors de ces échanges, le patron de ce média de service public Hablane Assoumani

s'est réjoui des avancées majeures depuis la création de l'office : « Depuis 2006 notre administration a

connu des progrès significatifs. La télévision a pris de l'ampleur. Elle est accessible partout dans le monde.

Elle a réussi à diffuser en temps réel la CAN. Toutefois nous devons à travers cette rencontre identifier les contraintes et les résolutions de notre quotidien pour aller vers l'autonomie de l'Office vers 2027 ».

Présente à la rencontre, la ministre de l'information Fatima Ahamada a salué une action qui entre dans le cadre de la modernisation de l'information au niveau national et international. « Cette rencontre doit permettre aux experts et au personnel d'identifier les problématiques et de dégager les solutions pour faire de l'Ortc un média moderne vers 2027 ». Lors de la cérémonie de clôture, le chef de ce médias national a précisé : « Mes collègues et moi-même prenons pleinement la responsabilité de faire évoluer l'ORTC. Nous sommes conscients des défis qui nous atten-

dent, mais aussi des opportunités qui s'offrent à nous. Nous avons des ambitions claires et assumées ».

Et lui d'exhorter l'ensemble du personnel de l'ORTC de prendre conscience des enjeux, car selon lui « il ne peut y avoir d'évolution sans un changement de mentalité. Certes, nous ne disposons pas encore des moyens adéquats pour être un média moderne comparable à ceux de la région. Mais je crois dur comme fer que, si nous le voulons, nous pouvons y parvenir ». C'est dans ce contexte que l'Ortc compte se renouveler et se moderniser dans la dynamique de développement des médias, au service d'une information crédible, professionnelle et accessible à tous.

Kamal Gamal

MPOX :

Une dizaine de journalistes formés

Moroni a abrité, jeudi 29 janvier, une formation des professionnels des médias sur la Mpox. Organisée par le Direction de la promotion de la santé DPS avec le soutien de l'UNICEF et de l'OMS, cette session visait à informer les journalistes sur le rôle et les responsabilités des médias dans la lutte contre cette maladie.

Cette formation a été organisée dans le cadre de la riposte à l'épidémie de mpox aux Comores. Plus d'une dizaine de journalistes, issus de la presse écrite, de la télévision nationale, des radios régionales et des médias en ligne, ont assisté à cet atelier. Les participants ont pris part à des exercices de simulation pour apprendre à communiquer efficacement et sensibiliser la population

sur les gestes barrières et les comportements à adopter en cas de suspicion de la maladie. Actuellement, la variole simienne est une menace émergente au niveau régional, et l'archipel des Comores n'est pas épargné. Le virus détecté sur le territoire national est le plus virulent de la mpox, avec une létalité de 10% en Afrique. Selon le Dr Faouzouz Ben Aboubacar, épidémiologiste et animateur lors de cette formation, des équipes s'occupent de la désinfection en temps réel et les piliers de la riposte sont activés.

La séance a permis aux participants de comprendre l'importance de la communication sur les risques et l'engagement communautaire dans la prévention de la maladie. Les journalistes ont appris à son issue, à informer sur les services

disponibles, à suivre les canaux officiels des autorités sanitaires et à relayer les informations en temps réel. Les formateurs ont souligné que les médias jouent un rôle essentiel dans la prévention et la sensibilisation de la population. Ils ont insisté sur l'importance de communiquer de manière responsable et précise pour éviter la propagation de fausses informations et de panique. Aussi, les journalistes ont acquis des connaissances sur la définition des cas, la situation actuelle de la maladie et l'urgence de la sensibilisation au niveau national.

Ils sont désormais équipés pour informer sur les services de santé disponibles et suivre les canaux officiels des autorités sanitaires. Par ailleurs, les autorités sanitaires recommandent de limiter les déplacements,



porter un masque, éviter les lieux de rassemblement, surveiller sa température et éviter l'automédication. En cas de suspicion de la maladie, il est recommandé d'appeler le 1717 ou de se rendre dans un centre de santé proche, voire contacter les agents de santé communautaires. Le DPS a tenu à saluer les partenaires techniques

pour leur soutien dans cette lutte et pour la santé publique des Comoriens. Les participants ont bénéficié d'exercices de simulation, grâce à des séances de rédaction de spots audio, d'articles et d'une présentation de conférence de presse sur le sujet.

Hamdi Abdillahi Rahilie
(Stagiaire)

FINALE CAN 2025

Le jury disciplinaire a rendu sa décision sur les incidents

Suite aux incidents qui ont émaillé la finale de la Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025, le jury disciplinaire de la CAF a rendu son verdict, et il n'y est pas allé de main morte. Et le Sénégal, et le Maroc ont été sanctionnés à des degrés divers, en tenant compte des actes posés. Les sanctions vont de la suspension de joueurs, du sélectionneur du Sénégal et de lourdes sanctions financières suite au débordement des supporters sénégalais, mais aussi aux comportements de certains ramasseurs de balles.

Le Jury Disciplinaire de la Confédération Africaine de Football (CAF) a rendu ses décisions à la suite des

incidents survenus lors de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025. Des sanctions ont été infligées à la Fédération Sénégalaise de Football (FSF), à la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF), ainsi qu'à plusieurs joueurs et officiels, pour violations avérées du Code disciplinaire de la CAF », peut-on lire dans un communiqué rendu public par la CAF le 28 janvier dernier. Une décision, rendue dix jours après la finale de la 35e édition de la CAN, qui a vu le Sénégal sacré pour la deuxième fois.

Pour avoir ordonné à ses joueurs de quitter la pelouse suite au penalty accordé par l'arbitre Congolais au Maroc dans les derniers instants du temps réglementaire, le sélectionneur du Sénégal est suspendu du

banc pour 5 matches, pour comportement antisportif entre autres « Monsieur Pape Bouna Thiaw, sélectionneur de l'équipe nationale du Sénégal, pour cinq (5) matches officiels de la CAF, pour comportement antisportif, violation des principes de fair-play et d'intégrité, et atteinte à l'image du football ». La CAF a aussi infligé à « Pape Bouna Thiaw une amende de 100 000 USD ». Le jury disciplinaire de la CAF a aussi décidé de sévir contre deux joueurs sénégalais, Cheikh Baro Ndiaye et Ismaila Sarr pour « Deux (2) matches officiels de la CAF, pour comportement antisportif envers l'arbitre ».

L'instance faitière du football sénégalais (FSF) a doublement été sanctionnée pour une amende de 300

000 dollars pour « Comportement inapproprié de ses supporters », et « comportement antisportif de ses joueurs et de son encadrement technique, en violation des principes de fair-play, de loyauté et d'intégrité ». Le Maroc n'a pas échappé non plus au courroux de l'instance juridique de la CAF. Achraf Hakimi capitane emblématique a été suspendu de deux matches dont un avec sursis « Pour comportement antisportif ». Son coéquipier, Ismael Saibari, n'a pas eu la même chance, le jury disciplinaire a décidé de le « Suspendre Monsieur Ismaël Saibari, joueur de l'équipe nationale du Maroc, pour trois (3) matches officiels de la CAF, pour comportement antisportif », et de 100 000 dollars d'amende.

En outre la Fédération Royale a

été sanctionnée de 200 000 dollars pour « Comportement inapproprié des ramasseurs de balles du stade », et 100 000 dollars pour « Comportement inapproprié des joueurs de l'équipe nationale et de l'encadrement technique, ayant envahi la zone d'examen de la VAR et entravé le travail de l'arbitre, en violation des articles 82 et 83 du Code disciplinaire de la CAF ». La CAF, du moins son jury disciplinaire a aussi rejeté la réclamation du Maroc « Relative à des violations alléguées par la FSF des articles 82 et 84 du Règlement de la Coupe d'Afrique des Nations, en lien avec la finale de la Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025 ».

Imtiyaz